

**DELEGUES TITULAIRES :**

Etaient présents : Jean-Pierre MARIE (Aignerville), Paulette CULLANDRE (Asnières-en-Bessin), Edmond LEMOUSSU (Bernesq), Jean-Pierre COUPRY (Blay), Pierre LAPERSONNE (Bricqueville), Patrick THOMINES (Colleville), Michel HENRY et Albert PHILIPPE (Colombières), Jean-Jacques PAUL et M. BUCAILLE (Crouay), M. CORNIERE et Philippe ISABELLE (Etréham), Christian MOREL (La Folie), Monique CURE (Louvières), Pierre LEFEVRE et M. POUSSIER (Mandeville), Jacques LEMAITRE et Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MARIETTE (Rubercy), Pierre GALERNE (Russy), Raymond BIRABENT et Michel MALLET (St-Honorine), Umberto GIOMMI (St-Laurent), Alain PASQUET (St-Martin de Blagny), Benoît AIMABLE (Surrain), Robert NAUDON et Alain VAUDRY (Tour-en-Bessin), Jean-Pierre RICHARD, Alain RENAULT, Andrée LEROUTIER et Alain POTIRON (Trévières), M. LEBREC et Jean OLARD (Vierville-sur-Mer).

Etaient excusés :

Michel POULAIN (Blay),  
Christelle CALENGE (Ecrammeville) suppléée par Christian Rondelet  
Michel LAMY (Formigny) suppléé par Jean THOMAS  
Régine ANQUETIL  
Michel POUSSIER (Mandeville-en-Bessin)

**DELEGUES SUPPLEANTS :**

Etaient présents : Véronique MADOUASSE (Aignerville), Marie-Claire BAILLEUL, Sandrine VIEL et Michel VAULTIER (Bernesq), Alain MAQUERELLE (Colombières), Elisabeth GOUHIER (Crouay), Yvonne FILMONT (Etréham), Bertrand MUS (Mosles) et Georges TRONCON, Marie-Christine BERTIER (Russy), Henri LE ROY et Vital d'HEROUVILLE (Surrain), Raymond MOUQUET (St-Laurent), Michel FUSEE (Trévières).

Etaient excusés : Jean Marie GERMAIN, Michel PHILIPPE et Patrick DESHAYES (Aignerville), Béatrice POTTIER (Asnières), Michel Alain ROGER et Bruno ANNE (Blay), Daniel PAIN et Mireille DUFOUR (Bricqueville), Stéphanie HENRIETTE et Jean-Noël LENOURY (Colleville), Etienne DE MAUPEOU (Colombières), Jean FOUCHER (Crouay), Antoinette Letillier (Ecrammeville), Michel FEVRIER (Etréham), Sylvie PINTO et Jean-Marc NOEL (Louvières), Jérôme VALLEE (La Folie), Bernard MARCIENNE (Formigny), Séverine PANNIER (Mandeville), Serge GROULT (Rubercy), Thierry DUCLOS (Russy), Marcel DUFOUR et Michel SCUILLER (St-Honorine), Isabelle THIERRY (St-Laurent), Elisabeth BIOU (St-Martin de Blagny), Marylise PASQUET (St-Martin de B.), Yves VAUTIER, Serge BRIARD, Françoise TOMBETTE et Michèle LEFEVRE (Tour-en-Bessin), Didier Aubert, Evelyne VAUTIER et Jean LENAULT (Trévières), Jacques HELEINE et Daniel LARONCHE (Vierville).

Monsieur HENRY ouvre la séance. Le procès verbal de la réunion du 17 juin 2003 est adopté.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Pays du Bessin/SCOT
2. Maison de la Communauté et des Services
3. Bilan des Commissions
4. Contrat de Pôle Intercommunal
5. Fonds de solidarité
6. Questions et délibérations diverses

## **1. Pays du Bessin/SCOT**

M. HENRY fait un bref rappel concernant le SCOT. Le coup d'envoi de cette structure sera donné le 29 septembre 2003.

## **2. Maison de la Communauté et des Services**

M. HENRY insiste sur son côté « services ». En effet, outre les bureaux de la Communauté de Communes, la Maison de la Communauté et des Services accueillera notamment la Maison des Associations, un SPANC, un office de tourisme intercommunal, etc.

Concernant les travaux, la couverture est terminée et les travaux des cloisons internes vont débiter.

Le préavis pour quitter les bureaux actuels étant de 6 mois une lettre doit être envoyée prochainement pour prévenir le propriétaire.

Le financement de la Maison de la Communauté et des Services a beaucoup évolué depuis le mois de février. La participation du Conseil Général a été revue à la hausse suite à la chute du montant demandé au titre du FNADT (Etat). La réserve parlementaire de J.M. LEFRANC est acquise depuis cette semaine, accordant pour ce projet 65 000 € à la Communauté de Communes.

### 3. Bilan des Commissions

---

M. HENRY invite les Présidents des différentes Commissions à établir leur bilan.

#### a) Ecoles

**Chargé du suivi : M. BIRABENT (Maire de Ste-Honorine des Pertes)**

M. BIRABENT indique qu'aux écoles de Trévières tout les travaux prévus ont été réalisés :

**Ecole maternelle :** a notamment été réalisé :

- portail,
- vérification des serrures,
- fermeture des fenêtres,
- 

**Ecole primaire :** a notamment été réalisé :

- les piquets métalliques ont été sécurisés,
- de plus, il devient urgent de remplacer les chasses d'eau au vue de la consommation d'eau des deux écoles (145 m3 et 103 m3).

**Ecole de Crouay :**

- Sanitaires,
- Plomberie
- Portail,
- Matériel informatique,
- Poste d'enseignant supplémentaire en CM1 et CM2

Mme GILLOT, inspectrice de l'Education Nationale, s'est dit très satisfaite.

**Ecole d'Etreham :**

Rien à signaler. Tout se passe parfaitement.

**Ecole de Tour-en-Bessin :**

La Communauté de Communes a décidé, en urgence, l'achat, non prévu au budget 2003, d'une classe préfabriquée pour la rentrée 2003. Le montant de cette classe est de 35 000 € HT auquel il faudra ajouter la déclaration de travaux (1,5 % du montant) et d'éventuelles options. L'Intercom espère une subvention de 50 % au titre de la DGE d'urgence.

Un nouvelle fois M. BIRABENT rappelle le planning envisagé des prochains travaux dans les écoles :

- 2004, construction d'une deuxième classe à Etreham,
- 2005, remplacement des préfabriqués à Trévières,
- 2006, construction d'un groupe scolaire à Tour-en-Bessin.

Concernant le problème du lait M. HENRY rappelle que la Bureau n'avait pas décidé de supprimer le lait mais de trouver une nouvelle forme de financement comme cela est le cas dans les autres écoles de la Communauté de Communes. De façon à solutionner ce problème un compromis est proposé au Conseil :

- la Communauté de Communes de Trévières financera le lait à l'école maternelle de Trévières et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les autres écoles de l'Intercom,
- la distribution du lait sera faite à partir de briques de lait d'un litre,
- la commune de Trévières rétrocède son accréditation pour les subventions Onilait.

Ce compromis a été trouvé dans un souci d'apaisement. M. HENRY demande au Conseil son avis. Ce compromis est adopté à l'unanimité.

#### c) Socioculturel

**Chargé du suivi : Mme CURE (maire de Louvières)**

Cet été une convention a été passée avec l'UFCV qui a assuré les animations ados et le fonctionnement du centre de loisirs de Vierville-sur-Mer.

Le programme des animations était riche et varié (partenaires extérieurs, animations sur la plage, déplacement dans d'autres Communautés de Communes, etc.). Les parents se sont montrés très satisfaits. Un rendez-vous est fixé fin septembre avec l'UFCV afin de faire un bilan de l'été et d'évoquer une collaboration durant les prochaines vacances scolaires.

- Concernant le bébé-bus 25 enfants sont inscrits. C'est un réel succès.
- La Maison des Associations organisera deux manifestations d'ici la fin de l'année 2003 :
  - le Salon de la Pomme le 9 novembre ;
  - un Marché de Noël le week-end du 13 et 14 décembre.

M. HENRY profite de l'occasion pour souligner le travail de M. DELANGE, Président de la Maison des Associations.

### c) Voirie

**Chargé du suivi : M. LEMAÎTRE (Maire de Mosles)**

M. LEMAÎTRE indique que tous les travaux sont terminés.

A Etreham il manque quelques cailloux sur les bords. Un point à temps sera fait.

Sinon, il y a un empiérement insuffisant à Russy, Surrain, Formigny, Mandeville, Trévières, Ecrammeville (ainsi qu'une tête de buse cassée).

A Rubercy, il y a un bout de chemin qui boursoufle et qui devient dangereux. Il sera nécessaire de réaliser 68 m en bicouche.

M. OLARD (Vierville-sur-Mer) est surpris que les traversées soient faites en graviers rouges. De plus, il signale que selon lui à Vierville un chemin demandé en bicouche a été fait en monocouche. M. LEMAITRE surpris, prendra rendez-vous sur place avec M. OLARD.

M. MALLET (Ste Honorine-des-Pertes) signale que des accotements ont été « bâclés » (terre et graviers ont été mélangés).

M. POTIRON (Trévières) demande si il reste du tonnage en point à temps. M. LEMAITRE pense que non et que tout a été utilisé et terminé à Crouay.

M. LEMAITRE rappelle à l'Assemblée la chance pour toutes les communes d'avoir terminé les travaux avant l'été.

M. HENRY souligne l'excellent travail de M. LEMAITRE, de M. BIGEON (DDE) et du représentant de l'entreprise SNEH.

### d) Finances

**Chargé du suivi : M. RICHARD (maire de Trévières)**

• M. RICHARD commence par le **Fonds de solidarité** en rappelant qu'il est inscrit à ce titre 15 000 € au budget 2003. Trois solutions sont possibles pour l'application de ce fonds :

- soit le fonds de solidarité profite aux communes les plus en difficulté du fait de leur passage en Intercom (Asnières-en-Bessin, Colleville-sur-Mer, Colombières, Mosles, Rubercy, St Laurent-sur-Mer, St Martin-de-Blagny, Tour-en-Bessin, Trévières et Vierville-sur-Mer).
- soit toutes les communes ayant transférées plus de fiscalité que de charges en bénéficient, le partage des 15 000 € se faisant alors au prorata ;
- enfin dernière solution qui reprend les deux solutions précédentes.

### Délibération :

 **Le Conseil choisit, à l'unanimité, que le Fonds de solidarité sera appliqué selon la troisième solution.**

- **taxe de séjour intercommunale.**

M. RICHARD indique que la réunion d'information des professionnels (propriétaires de campings, de gîtes, de chambres d'hôtes, d'hôtels, etc...) a accueilli environ 80 personnes et qu'elle s'est bien déroulée.

M. RICHARD rappelle les points principaux définissant la taxe de séjour :


- la Communauté de Communes de Trévières peut l'instaurer puisqu'elle a la compétence tourisme,
- elle s'applique à la personne logée et à la nuitée,
- l'affectation des recettes est strictement réglementée,

- des exonérations existent,
- elle n'induit pas de baisse de fréquentation,
- elle permet de financer des projets touristiques,
- c'est un outil qui doit représenter une convergence d'intérêts des acteurs publics et privés.
- Jusqu'à présent la taxe de séjour n'était prélevée qu'à Colleville-sur-Mer et Vierville-sur-Mer.

Monsieur HENRY expose les tarifs envisagés et la période de perception.

Type d'hébergement	Tarifs par personne et par nuitée <sup>1</sup> Période : du 1 <sup>er</sup> avril au 30 octobre
Camping 1 ou 2 étoiles	0,20 €
Hôtels de tourisme 1 et 2 étoiles, résidences de tourisme 1 et 2 étoiles, meublés de tourisme 1 et 2 étoiles, gîtes 1 et 2 épis, villages de vacances et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,25 €
Hôtels de tourisme 3 et 4 étoiles, résidences de tourisme 3 et 4 étoiles, meublés de tourisme 3 et 4 étoiles, gîtes 3 et 4 épis, villages de vacances, campings 3 et 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,30 €

### Délibérations

 **Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'instauration de la taxe de séjour qui sera prélevée chaque année du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre. Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-dessus.**

#### • *ZA de Formigny*

Le projet est en cours. L'estimation des Domaines est attendue. L'Etablissement Public de Basse Seine, qui offre des conditions très avantageuses pour ce type d'opération, n'interviendra que dans le cas d'une cession du terrain au prix des Domaines.

#### • *Gymnase*

Un avant projet sommaire (APS) doit être envoyé au Conseil Général avant le 31 décembre 2003. L'achat du terrain (Trévières) se fera sur le montant voté au budget 2003 à savoir 32 500 €.

### e) Tourisme

**Chargé du suivi : M. THOMINES (Maire de Colleville-sur-Mer)**

#### • *Point information*

Il est fermé depuis dimanche. Il y a eu 13 500 visiteurs cette année soit une baisse de 12 % par rapport à l'année précédente. Les touristes réclament de plus en plus d'informations sur l'arrière-pays.

#### • *Base nautique*

Le permis de construire a été accordé le 1<sup>er</sup> août 2003. Le délai pour un éventuel recours est de 2 mois. Un recours a été déposé début septembre. L'affaire sera examinée par le Tribunal Administratif de Caen le 25 septembre. M. THOMINES rappelle que le projet a notamment reçu l'aval de la Commission des Sites (fait rare cet accord fut rendu à l'unanimité), de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### • *Topoguide de randonnée*

Le projet suit son cours. Les communes de Vierville-sur-Mer, d'Asnières-en-Bessin et de Louvières qui forment une boucle de randonnée n'ont pas encore reçu tous les éléments. Fin septembre, la partie rédactionnelle du topoguide sera présentée aux Maires.

<sup>1</sup> Selon les tarifs fournis par la Préfecture et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

#### • Bessin 2004

Cet évènement associera de nombreuses intercommunalités. Sur la Communauté de Communes de Trévières c'est Trévières qui recevra les festivités (considérant qu'elle possède toutes les infrastructures nécessaires). Doivent se dérouler le long de la soirée un spectacle de jazz et la projection d'un film en plein air. Le coût global de l'opération s'élève à 180 000 €. La participation locale, qu'elle soit communale ou intercommunale, sera de 5 845 €.

#### Délibération :

 Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de prendre à la charge de la Communauté de Communes la participation financière à Bessin 2004 soit 5 845 €

#### e) Assainissement

**Chargé du suivi : M. CORNIERE (mairie d'Etreham)**

La commission doit se réunir le 2 octobre 2003 à Trévières pour réfléchir aux futures compétences à prendre pour la Communauté de Communes en commençant par la compétence travaux.

D'ici là, BETAM doit présenter au cours d'une unique réunion ses études pour Bernesq et pour Trévières.

## 4. Contrat de Pôle Intercommunal


M. HENRY informe le Conseil qu'une réunion aura lieu au Conseil Régional le 16 septembre afin de définir l'éligibilité ou non des projets présentés au CPI.

## 5. Questions diverses et délibérations

#### Encaissement facture EDF

 Le Conseil Communautaire autorise l'encaissement d'une facture EDF d'un montant de **360,25 €**.

#### Contrat d'Annick GIRARD

 Le Conseil Communautaire a décidé de dénoncer le contrat CEC d'Annick GIRARD et de créer un poste d'agent d'entretien :


- pour une durée de travail hebdomadaire de 20/35<sup>ème</sup> ;
- rémunération basée sur l'IB 245 et l'IM 262.

#### Marché voirie 2004 :

 Considérant le marché passé en 2002 avec l'entreprise SNEH pour une durée de trois ans et reconductible chaque année par délibération,

- le Conseil Communautaire décide de reconduire l'entreprise SNEH pour le marché des travaux de revêtement de voirie et des travaux annexes en 2004

#### Divers :

 Le Conseil Communautaire décide l'achat d'un aspirateur pour l'école maternelle de Trévières pour un montant de 349 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY clôt la séance.

Délibéré en séance les jour et an susdits. La séance est levée à 22H20.